

FRANCO FERRARI

Contrat de vente internationale

Applicabilité et applications
de la Convention de Vienne
sur les contrats de vente internationale
de marchandises

2^e édition entièrement revue

Helbing & Lichtenhahn
Bâle • Genève • Munich

Bruylant
Bruxelles

Forum Européen de la Communication
Paris

Table des matières

Préface de la deuxième édition	VII
Préface de la première édition	IX
I. Introduction	1
1. Brèves considérations historiques	1
2. L'interprétation autonome de la Convention	6
3. Le besoin d'une application uniforme comme justification de cet ouvrage.	12
4. Les problèmes examinés dans cet ouvrage.	16
II. Le caractère international des contrats régis par la Convention de Vienne	23
1. Comparaison entre la Convention de Vienne et les lois uniformes de La Haye.	23
2. Le caractère international des contrats de vente régis par les lois uniformes de La Haye.	27
3. Le caractère international des contrats régis par la Convention de Vienne.	30
4. La notion d'établissement des parties sous la Convention de Vienne.	33
5. Pluralité d'établissements.	36
6. La situation de l'établissement et la connaissance de cet emplacement.	41
III. Les critères d'applicabilité de la Convention de Vienne	43
1. L'application directe de la Convention de Vienne en vertu de son article I(1)(a).	43
2. L'application indirecte de la Convention en vertu de l'article I(1)(b).	52
3. L'impact de la réserve de l'article 95 sur l'applicabilité de la Convention de Vienne.	61
4. L'application de la Convention par les juridictions arbitrales	68

IV. Le champ d'application matériel	73
1. Le contrat de vente.	73
2. Les autres contrats régis par la Convention de Vienne.	78
3. Les contrats de vente de marchandises sur mesure et de services	82
4. Les contrats de vente de main-d'œuvre et de services.	88
5. La vente internationale de «marchandises».	92
V. Les contrats exclus du champ d'application de la Convention de Vienne en vertu de son article 2	97
1. Remarques générales.	97
2. L'exclusion des contrats de consommation: la définition des contrats de consommation.	99
3. L'intention reconnaissable de l'achat des marchandises pour un usage personnel, familial ou domestique et le fardeau de la preuve.	102
4. Les exclusions des ventes fondées sur la nature des biens vendus: les effets de commerce et la monnaie.	107
5. L'exclusion des navires, bateaux, aéroglisseurs et aéronefs ainsi que de l'électricité (article 2(e) et (f)).	109
VI. Le champ d'application et l'autonomie des parties	115
1. Remarques générales.	115
2. L'exclusion implicite de la Convention de Vienne et le choix de la loi applicable.	119
3. D'autres modes d'exclusion implicite de la Convention de Vienne	127
4. L'exclusion expresse de la Convention de Vienne.	131
5. L'application de la Convention de Vienne en vertu du choix des parties.	133
6. Champ d'application et portée de la Convention.	135
VII. L'examen et la notification en cas de non-conformité des marchandises	141
1. Introduction.	141
2. Les situations qui entraînent la nécessité d'une notification: l'article 35(1).	143
3. Les situations qui entraînent la nécessité d'une notification: l'article 35(2) et 35(3).	149
4. La découverte du défaut (article 38).	155

Table des matières

5. Le délai pour la notification (article 39 de la Convention).	164
6. Contenu et forme de la dénonciation du défaut de conformité.	172
7. Les atténuations des conséquences d'une notification inadéquate (articles 40 et 44).	177
VIII. La question des taux d'intérêts sur les arriérés.	183
1. Les taux d'intérêts en général.	183
2. Les taux d'intérêts et les lacunes (en général).	188
3. La matière des taux d'intérêts dans la doctrine.	190
4. La matière des taux d'intérêts à la lumière de la jurisprudence	192
IX. Conclusion	201
Bibliographie.	205
Index.	259